



Nos Maintenances

MAINTENANCE MATERIELLE

SYSMA propose des contrats de maintenance sur le matériel de mesure fourni.

MAINTENANCE LOGICIELLE

SYSMA vous propose également un contrat annuel de maintenance qui vous garantit pendant une durée de 12 mois :

- Une hot line assurée par nos ingénieurs, pendant les heures d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00.
- La mise en place d'un interlocuteur SYSMA privilégié et de son homologue client, enregistré sous notre logiciel de " Suivi de maintenance " (Sysline) pour la gestion du contrat.
- L'échange d'information sur les anomalies se fera à l'aide d'un formulaire de suivi, transmis par e-mail et rattaché au logiciel de maintenance Sysline.
- Un délai de réponse de 2 jours (ouvrés) au maximum, face aux anomalies constatées et rapportées suivant la procédure en vigueur.
- Une aide et une assistance à l'utilisation du logiciel, durant la période du contrat, pour les interlocuteurs privilégiés.
- Deux mises à jour du logiciel par an.